



Lettre Ouverte à Monsieur Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes

Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes,

Vous nous avez fait l'honneur de votre présence au siège du SPIP 49, le 4 juillet 2025 et nous vous en remercions.

A la demande de Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, présent également lors de cette visite, nous avons préparé nos interventions et questions.

Le temps imparti ne nous a pas permis d'aborder les problématiques locales. Aussi, nous tenions à vous faire part de certains éléments qui nous inquiètent particulièrement et/ou qui amélioreraient considérablement nos conditions de travail.

Nous manquons cruellement de moyens humains pour réaliser nos missions convenablement et cela en dépit des créations de postes dont nous avons pu bénéficier ces dernières années. Le SPIP 49 est un SPIP humaniste et engagé : chaque agent a à cœur de faire évoluer ses pratiques pour apporter un service public pénitentiaire de qualité. Pourtant, le nombre de personnes placées sous main de justice augmente, le nombre de personnes incarcérées n'a jamais été aussi élevé, et les dernières lois, bien que nécessaires, ont entraîné pour nous, agents du SPIP, une multiplication des tâches impossible à absorber. En milieu ouvert, notre réalité de travail correspond en moyenne à 1/3 de prises en charge supplémentaires par rapport aux recommandations européennes sur la probation quand le taux d'occupation à la maison d'arrêt dépasse les 200 %.

Dans ce contexte, nous restons raisonnables et ne demandons pas l'impossible ! Nous souhaitons des améliorations, réalistes et réalisables, pour assurer la continuité d'un service public pénitentiaire de qualité :

- **la CDIation de notre seule collègue contractuelle en poste** depuis le 1^{er} décembre 2020 au SPIP 49. Au-delà de ses connaissances précises concernant nos publics (coordinatrice socio-culturelle à la maison d'arrêt d'ANGERS durant 6 ans et plus de deux ans en qualité d'intervenante socio-judiciaire), son savoir-faire et son implication ne sont plus à démontrer ;
- une **attention particulière apportée au nombre de personnels administratifs** dans le service en prenant en compte d'éventuels départs en retraite. Il faut considérer que l'accueil, poste essentiel pour la sécurité et une prise en charge de qualité des publics, n'est possible ces dernières années, qu'avec le recours à des services civiques (dont nous rappelons que leurs fiches de poste ne doivent normalement pas pallier l'absence de moyens alloués);

- le respect du **ratio d'un ASE pour 50 mesures** ce qui n'est pas le cas actuellement (3.3 ETP pour 210 mesures à ce jour). Les astreintes, dont le champ d'action est toujours plus élargi, justifient d'autant plus le respect de ce ratio.
- le **remplacement des cadres** qui ont pu bénéficier de la mobilité à la dernière CAP (3 départs non remplacés actuellement soit l'ensemble des cadres de proximité).

Par ailleurs, **nous sommes particulièrement impactés par les diminutions drastiques des budgets alloués aux SPIP.**

Nous souhaitons rappeler, et c'est unique en France, que notre département comprend deux tribunaux judiciaires (ANGERS et SAUMUR) mais une seule antenne SPIP (à ANGERS). L'antenne SPIP de Saumur a été supprimée en 2011 suite à la fermeture du tribunal de grande instance de Saumur dans une indifférence totale (conséquence de la carte judiciaire de 2009). Nous considérons que cette décision a uniquement été guidée par des considérations financières. Quels ont été les bénéfices de cette suppression ? Nous les recherchons encore. L'administration ne semble plus s'en préoccuper, la réouverture du TJ en 2014 n'ayant pas impulsé une réflexion de la DI sur l'éventualité du retour de l'antenne.

Actuellement, 7 collègues interviennent régulièrement sur le ressort de la juridiction saumuroise, la direction du SPIP 49 a validé le renforcement de l'équipe par l'arrivée d'un agent supplémentaire à compter de septembre 2025. Nous considérons qu'il y a matière à réflexion sur les conditions de retour d'une alip. La réalité actuelle a un coût important : accroissement des frais de déplacement et de l'utilisation des véhicules de service, négociation avec la juridiction pour bénéficier de bureaux de permanence, absence de proximité avec les partenaires institutionnels et associatifs qui affaiblit la connaissance interprofessionnelle pourtant utile et précieuse à la prise en charge du public. , etc. **La création d'une antenne à SAUMUR serait tout à fait bénéfique pour limiter les dépenses et favoriser une meilleure prise en charge des PPSMJ.**

Nous sollicitons que soit constitué un groupe de travail régional sur ce point.

La question des **véhicules de service** se pose également en termes de coût. En effet, le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques est un effort écologique considérable. Toutefois, dans les faits, cela pose des difficultés concrètes : aucune borne de rechargement n'a pu être installée au SPIP 49, les collègues qui se rendent sur des lieux de permanence délocalisée ne peuvent pas faire l'aller-retour sans devoir recharger (ce qui implique du temps supplémentaire et réduit le nombre de PPSJM qui peuvent être reçues). Au total, les quelques véhicules thermiques à notre disposition sont en fin de course mais restent les plus utilisés. D'autres solutions réduiraient là aussi les dépenses.

Enfin, nous avons constaté de réels efforts pour assurer la sécurité matérielle des agents au SPIP 49. Pourtant, **la sécurité dynamique est tout aussi importante et dépend en partie de la formation continue proposée aux personnels.** La formation permet une amélioration des pratiques et des compétences, une prise de recul alors que nos activités professionnelles sont de plus en plus complexes et réalisées à flux tendu, une cohésion entre les équipes. Depuis plus d'un an, ce droit à la formation fait défaut dans notre DI. Il nous paraît ainsi essentiel de pouvoir à nouveau bénéficier de **formations en présentiel avec une prise en charge de nos frais de déplacement et de restauration.**

Nous nous tenons, Monsieur le Directeur Interrégional, à votre disposition pour échanger sur ces préoccupations de terrains qui nous paraissent toutefois essentielles !

A Angers, le 09/07/2025
Le SNEPAP et l'UFAP